

Composition du jury de sélection Passerelles BUT 2^e et 3^e années

Année universitaire 2025-2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, 613-38 et suivants, L 712-2 et D. 643-59 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant sur la réforme de la licence professionnelle ;
- VU** la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant sur l'élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition du jury formulées par le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;

DÉCIDE

Article 1: Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en BUT 2^e et 3^e années (passerelle) sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

Président du jury : Samuel CALLÉ

Membres : Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué – EDF
Meriem CHETTAB – enseignante chercheuse – MP
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur – RT
Lionel HAUMESSER, co-chef de département – MP
Cyril DE RUNZ, chef de département – MMI
Isabelle MAURENARD, cheffe de projet – PHINIA
Yassine MOFID, département – MMI
Fanomezantsoa RANDRIANAIVO, Chef de département – SGM
Emmanuel RHENY, graphiste-designer – MANOLABO
Arnaud SOULET, co-chef de département – RT
Loïc TESSIER, enseignant chercheur – SGM

Suppléant·e·s : Catherine CHENU, département – SGM
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante – MMI
Patrick LAFFEZ, département – MP
Rémi ROUFFAUD, co-chef de département – RT

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 4 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ